

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité Techniques de l'information et de la communication

RNCP1974 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15032, 15052, 44067
Code(s) ROME	G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	04/01/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS REGIO MAR CTRE ENTR METH EDUC ACTIV	33514879700012	Former et organiser l'évaluation
CREPS D'ILE DE FRANCE	19921619300011	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur technique de l'information et de la communication exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et initie tout public à la pratique des TIC.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il conduit et évalue un projet d'animation, d'initiation aux techniques de l'information et de la communication en utilisant le matériel adéquat, dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, et compte tenu du public visé.

Il initie le public à l'utilisation du matériel, des logiciels, des supports de réseaux jusqu'à l'acquisition de l'autonomie technique.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe à l'accueil, à l'orientation et à l'information du public dans la structure.

Il optimise l'utilisation du matériel, son adéquation avec l'activité et les conditions d'entretien et de stockage, en regard des normes en vigueur.

Il peut participer à l'organisation du fonctionnement, à l'administration et à la gestion financière de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Identifier, analyser et prendre en compte les caractéristiques des publics, ses besoins et potentiels, les attentes et les contraintes de la structure afin d'optimiser et d'adapter son action.

Gérer et réguler le fonctionnement du groupe.

2

Intégrer son action dans le contexte de la socialisation et de l'accès aux techniques de l'information.

Maîtriser les connaissances scientifiques nécessaires dans le domaine des TIC. Maîtriser les connaissances de base dans le domaine de la pédagogie appliquée aux TIC et les connaissances de base d'apprentissage adaptées aux activités de communication et d'information.

Maîtriser les outils techniques : la logique de fonctionnement des produits usuels dans les domaines du traitement du son, du texte, de l'image et de leur diffusion. Réaliser un site Internet.

Concevoir, conduire et évaluer un programme, une séance d'initiation à l'utilisation du traitement de texte et à l'utilisation de l'Internet, pour un public visé.

Gérer la logistique de son activité, et produire les outils nécessaires.

Choisir et formaliser des modalités et des outils d'évaluation du projet.

Aménager l'espace de réalisation de l'activité avec le souci de la sécurité du public.

Appliquer les obligations en matière de respect de droit de la communication et de la publication, de respect de la loi informatique et liberté.

Faire respecter les règles techniques, les règles de l'éthique de l'utilisation de l'Internet et celles de sécurité.

Utiliser des méthodes participatives et des mises en situation.

Veiller au développement de l'autonomie des publics.

Expliciter les techniques utilisées.

Proposer des solutions techniques pour répondre aux difficultés repérées. Théoriser sa pratique.

3

Coordonner l'action de personnes qui l'assistent.

Assurer la maintenance de premier niveau et la mise à jour du matériel informatique nécessaire à son action.

Assurer une veille informative sur les pratiques et les évolutions dans son secteur. Constituer et gérer une documentation.

Utiliser l'anglais informatique.

Organiser et gérer la circulation de l'information orale et écrite concernant ses activités, en interne et en externe, et promouvoir la communication nécessaire à la réussite de l'action.

Programmer, planifier et gérer des activités, la répartition des participants, l'utilisation du matériel et des équipements, les achats de consommables. Gérer les stocks. Choisir du matériel technique.

Gérer le budget de son action. Estimer le coût d'une prestation.

Réaliser les tâches administratives courantes.

S'intégrer dans son environnement professionnel, dans une équipe de travail.

Participer à des réunions internes et externes.

Présenter le bilan de ses activités.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'animateur technique de l'information et de la communication exerce son activité au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand ou au sein de la fonction publique territoriale. Ces structures sont des lieux / espaces d'accès publics : les Centres d'Information Jeunesse, les Bureaux Information Jeunesse, les espaces cultures numériques, les espaces multimédias municipaux, les points Cyb, les cybercafés, etc.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

animateur technique de l'information et de la communication

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE
Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé à parts égales :
• de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
• de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés désignés sur proposition des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
Idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER
Nouvelle-Calédonie

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 785 €
Selon la branche	7 170 € – 8 100 €
Prise en charge	Branches concernées
7 785 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 100 €	CPNEF des acteurs du lien social et familial (ALISFA)
7 965 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande

7 906 €

CPNEF Sport

7 170 €

CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 04/01/2023

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère de l'éducation nationale

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1974/>